

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02097

Numéro SIREN : 533 405 379

Nom ou dénomination : 5 B AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2023 sous le numéro de dépôt 1085

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : 5 B AUTO SARL

1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 1 LOTISSEMENT COTEAUX DE SAINT ROCH 2 RUE DU FER A CHEVAL D 34430 SAINT JEAN-DE-VEDAS

Numéro SIRET * 5 3 3 4 0 5 3 7 9 0 0 0 1 7

Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 31/12/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	80 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	217
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	11 100
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	7 300	
TOTAL (II)		BJ	BK	217	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	51 345
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	709 700
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 133 843
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	20 894
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	664
		TOTAL (III)	CJ	CK	51 345
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1A	51 562	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 80 000		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		5 B AUTO SARL		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000...)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 590 870		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	276 898		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	1 977 767		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	150		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	390 990		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	60 170		
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 460		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	465 770		
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 443 538		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	465 770		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	150			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 443 537,76 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 276 897,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/05/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



R.B.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

RB

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 26/07/2023

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 99 366

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	80 000			80 000
Immobilisations corporelles	2 108	966	2 108	966
Immobilisations financières	16 400	2 000		18 400
TOTAL	98 508	2 966	2 108	99 366

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 217

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 108	217	2 108	217
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 108	217	2 108	217

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

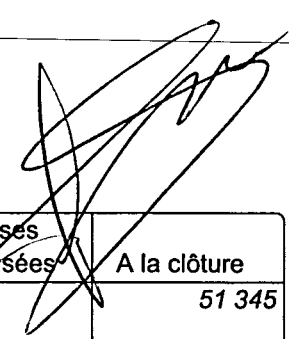
Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Droit au bail lattes	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Mat.bureau & informatique	966	217	749	de 3 à 5 ans
TOTAL	80 966	217	80 749	

3.2 - Etat des créances = 1 851 507

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 300		7 300
Actif circulant & charges d'avance	1 844 207	1 844 207	
TOTAL	1 851 507	1 844 207	7 300

3.3 - Provisions pour dépréciation = 51 345

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	43 875	51 345	43 875		51 345
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	43 875	51 345	43 875		51 345



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

B3

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 664**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.




CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 26/07/2023

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 100 000

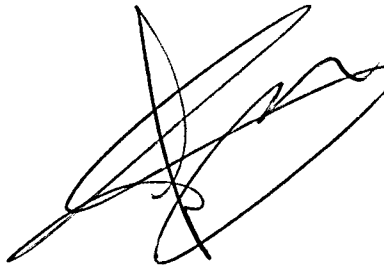
Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	10,00	100 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	10,00	100 000

4.2 - Etat des dettes = 465 770

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	150	150		
Dettes financières diverses	390 990	390 990		
Fournisseurs	60 170	60 170		
Dettes fiscales & sociales	14 460	14 460		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	465 770	465 770		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 820

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	150
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 001
Dettes fiscales & sociales	669
Autres dettes	
TOTAL	1 820





5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 052 279**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

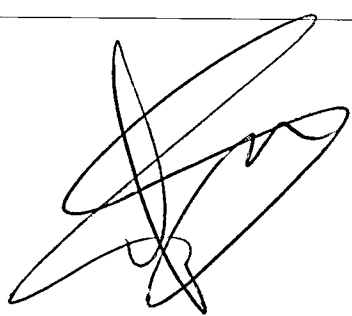
Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 052 279	100,00 %
TOTAL	2 052 279	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 84 766

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	351 653		351 653
Résultat financier	10 248		10 248
Résultat exceptionnel	-237		-237
Participation des salariés			
TOTAL	361 664	84 766	276 898

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.




6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

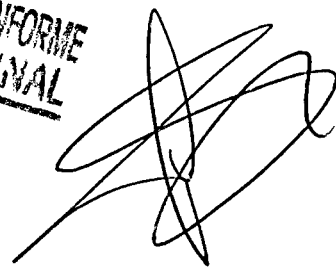
8.1 - Charges constatées d'avance = 664

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	664
TOTAL	664

8.2 - Charges à payer = 1 820

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	150
Interets courus a payer(518100)	150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 001
Fourn factures non parvenues.(408100)	1 001
Dettes fiscales et sociales :	669
Etat autres charges a payer(448600)	669
TOTAL	1 820

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

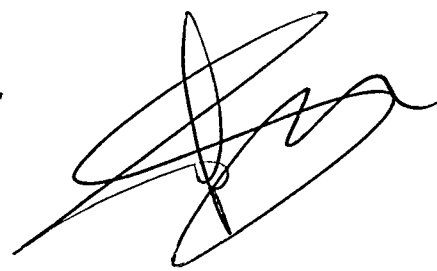
Présenté en Euro

Edité le 26/07/2023

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
b) Nombre d'actions émises	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 052 279	1 519 212	1 310 002	845 846	1 014 850
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	369 351	366 468	290 652	158 834	103 275
c) Impôt sur les bénéfices	84 766	81 732	73 565	38 597	22 287
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	284 585	284 736	217 087	120 237	80 988
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	276 898	243 202	217 342	116 661	74 849
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	28	28	22	12	8
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	28	24	22	12	7
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires



COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 26/07/2023

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet BURY Sandrine, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 5 B AUTO SARL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	2 443 538
Chiffre d'affaires hors taxes	2 052 279
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	276 898

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour BURY Sandrine

Fait à SAINT-JEAN-DE-VEDAS le 04/05/2023



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

BURY Sandrine

Handwritten initials "RB" in black ink, with the letters slanted and connected.

5 B AUTO SARL

S.A.R.L. au capital de 100 000,00 Euros

Siège social : 1 LOTISSEMENT COTEAUX DE SAINT ROCH

2 RUE DU FER A CHEVAL

34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

R.C.S : 533405379

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023**

Le 30/06/2023,
à 9 H 00,

Monsieur LYAZID BAYOUB, détenant 250 parts sociales,
Monsieur BRAHIM BAYOUB, détenant 250 parts sociales,
Monsieur ABDESLEM BAYOUB, détenant 250 parts sociales,
Monsieur RACHID BAYOUB, détenant 250 parts sociales,

associés de la société **5 B AUTO SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur RACHID BAYOUB, préside la séance en qualité d'ASSOCIE ET GERANT

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

RB

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 276 897,66 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir un bénéfice de 276 897,66 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 276 897,66 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 276 897,66 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

RB

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés concernés par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above a horizontal line.

5 B AUTO SARL

S.A.R.L. au capital de 100 000,00 Euros

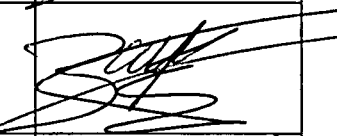
Siège social : 1 LOTISSEMENT COTEAUX DE SAINT ROCH

2 RUE DU FER A CHEVAL

34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

R.C.S. : 533405379

FEUILLE DE PRESENCEà l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 30/06/2023

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
LYAZID BAYOUB 45 ROUTE DE BEZIERS 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	250	250	/	
BRAHIM BAYOUB 695 AVENUE DU MARTINET 34830 CLAPIERS	250	250	/	
ABDESLEM BAYOUB 45 ROUTE DE BEZIERS 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	250	250	/	
RACHID BAYOUB 695 AVENUE DU MARTINET 34830 CLAPIERS	250	250	/	
TOTAL	1000	1000		

Sur les 1000 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que 4 associés sont présents ou représentés, et totalisent 1000 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1000 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance